

Portant adoption des Grandes Orientations  
des Politiques Economiques des Etats  
membres de la Communauté pour l'année  
2008.-

## LE CONSEIL DES MINISTRES

**Vu** le Traité instituant la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale du 16 mars 1994 et ses Additifs subséquents ;

**Vu** la Convention régissant l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC), notamment en son Titre III ;

**Vu** la Directive N° 01/00-UEAC-064-CM-04 relative à la mise en place de la Surveillance multilatérale des politiques macro-économiques au sein des Etats membres de la CEMAC ;

**Vu** la Directive N° 01/01-UEAC-094-CM-06 fixant critères et indicateurs macroéconomiques de la surveillance multilatérale ;

**Vu** la Décision N° 02/01-UEAC-090-CM-06 relative à la participation du Secrétariat Exécutif aux négociations des Etats membres avec les Institutions de Bretton Woods ;

**Vu** la Décision N° 01/00-UEAC-064-CM-04 relative à la détermination du calendrier de la mise en place de la surveillance multilatérale des politiques macro-économiques au sein des Etats membres de la CEMAC ;

**Considérant** qu'aux termes de l'article 55, il revient au Conseil des Ministres d'adopter les critères et indicateurs de la Surveillance multilatérale et de leur assigner, le cas échéant, des valeurs critiques ;

**Sur** proposition du Président de la Commission de la Communauté et après consultation de la Cellule Communautaire et du collège de surveillance ;

**Après** avis du Comité Inter-Etats ;

**En** sa séance du 18 DEC. 2007

## DECIDE

**Article 1er :** Sont adoptées les Grandes Orientations de Politiques Economiques (GOPE) des Etats membres de la Communauté pour l'année 2008 jointes en annexe.

**Article 2 :** Le Président de la Commission de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale est chargé du suivi de l'exécution de la présente Décision.

**Article 3 :** la présente Décision prend effet pour compter de la date de signature, et sera publiée au Bulletin Officiel de la Communauté.

YAOUNDE, le 18 DEC. 2007

LE PRESIDENT



Louis Paul MOTAZE



## **Grandes orientations des politiques économiques 2008**

### **INTRODUCTION**

Les Grandes Orientations des Politiques Economiques (GOPE) constituent la base de la coordination des politiques économiques des Etats membres de la CEMAC (Article 49 de la Convention de l'UEAC). Au moins une fois par an, le Conseil est appelé à se prononcer sur ces grandes orientations.

Les Etats de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale sont dotés d'importantes richesses naturelles, en particulier le pétrole, les minerais et la forêt. Cependant, leurs économies se caractérisent essentiellement par une base productive réduite à quelques secteurs d'activités peu compétitifs, peu créateurs d'emplois, souvent extravertis et vulnérables aux multiples chocs extérieurs, une intégration économique sous-régionale insuffisante, un faible niveau d'investissement et une multiplicité d'entraves économiques structurelles et institutionnelles.

La croissance annuelle moyenne du PIB communautaire au cours des cinq dernières années (2002-2006) a été de 4,4 % et, avec une population en augmentation de 2,7 % par an, la croissance annuelle moyenne par tête d'habitant se situe à 1,7 %. Ces performances communautaires sont en deçà du minimum nécessaire, estimé à 7 %, pour réduire significativement la pauvreté et atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Les principaux facteurs à l'origine de la flambée des prix dans la sous-région tiennent, entre autres, à l'évolution des prix du pétrole sur le marché international, aux aléas climatiques et à la hausse des salaires dans certains pays. A cet égard, la politique monétaire semble inefficace pour la juguler. Ainsi, en 2006, le taux d'inflation qui doit être inférieur à 3% n'a été respecté par aucun Etat membre.

L'activité économique dans la sous-région reste dépendante du pétrole qui représente plus de 25 % du PIB nominal de la zone et 75 % du total des exportations des biens. Cela fragilise la croissance, étant donné la volatilité des cours et l'épuisement progressif des réserves de pétrole.

Pour renverser ces tendances, les Etats sont appelés à mettre en œuvre au niveau communautaire et individuellement les grandes orientations de politiques économiques ci-après.

## **I. Au niveau régional**

Les principaux axes stratégiques sont (i) l'amélioration du cadre macroéconomique,, (ii) la diversification de la base productive, (iii) la poursuite de la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'emploi et (iv) l'approfondissement de l'intégration régionale.

### **1. Amélioration du cadre macroéconomique**

- maîtriser l'inflation par une adéquation entre la hausse des salaires et la productivité ;
- adopter une politique budgétaire prudente, notamment en cette période de conjoncture internationale favorable ;
- assurer une gestion efficiente et durable de réserves extérieures et la surliquidité bancaire ;
- Améliorer davantage la gouvernance économique.

### **2. Diversification de la base productive**

- s'attaquer aux problèmes structurels par l'adoption d'un plan d'action de diversification de la base productive;
- élaborer une stratégie d'amélioration du climat des affaires ;
- renforcer la régulation et l'environnement concurrentiel.

### **3. Réduction de la pauvreté et promotion de l'emploi**

- Mettre en œuvre un plan d'action opérationnel découlant des documents de stratégie de réduction de la pauvreté, avec un accent particulier sur l'emploi, la santé, l'éducation et l'accès à l'eau potable ;
- améliorer la productivité de la main d'œuvre (technologies de l'information et de communication, formation professionnelle, etc.) ;
- investir dans les activités à haute intensité de main d'œuvre.

### **4. Approfondissement de l'intégration régionale**

- Elaborer un programme sous régional de développement en mettant l'accent sur le renforcement des infrastructures;
- Faciliter le transit dans les Etats membres à travers notamment la mise en œuvre progressive du réseau routier intégrateur et des instruments de facilitation ;
- évaluer l'impact de la révision tarifaire ;
- consolider l'organisation et le fonctionnement des structures nationales de du dispositif de la surveillance multilatérale en vue d'une meilleure coordination de la politique économique sous régionale.

## **II. Au niveau des Etats,**

Les recommandations de politiques économiques se déclinent de la manière suivante :

### **1. Cameroun**

- poursuivre l'effort de recouvrement des recettes non pétrolières grâce à l'élargissement de l'assiette fiscale et améliorer la qualité des dépenses publiques ;
- Accélérer les réformes structurelles et en particulier les privatisations en cours ;

### **2. Centrafrique**

- appliquer effectivement les textes réglementaires améliorer la gestion des ressources naturelles (forestières et minières en particulier) en vue d'améliorer la contribution de ces secteurs aux finances publiques ,
- adopter un plan pour le paiement des arriérés et éviter de nouvelles accumulations ;
- actualiser le programme de réformes structurelles ;
- améliorer le cadre juridique, judiciaire et réglementaire.

### **3. Congo**

- mobiliser les ressources internes et les affecter de façon optimale vers les secteurs favorisant une croissance durable et génératrice d'emplois notamment comme l'agriculture et l'élevage, l'exploitation forestière, les PME/PMI ;
- poursuivre la réalisation et le financement des investissements structurants avec l'appui des partenaires au développement, encadrés par une politique d'endettement viable ;
- clarifier la gestion de l'élément de prudence contenu dans le prix du baril de pétrole.

### **4. Gabon**

- poursuivre l'assainissement des finances publiques;
- progresser dans les réformes structurelles indispensables à une croissance tirée par le secteur privé et une diversification accélérée de l'économie ;

### **5. Guinée Equatoriale**

- promouvoir la transparence dans la gestion et l'utilisation des revenus pétroliers ;
- aligner les dépenses publiques sur la capacité d'absorption de l'économie ;
- poursuivre les efforts de diversification de l'économie ;
- construire les infrastructures de base pour l'éducation et la santé.

### **6. Tchad**

- renforcer le secteur financier et de la micro finance ;
- améliorer la gouvernance et les institutions ;
- améliorer ou créer les infrastructures de soutien à la production.